

Envoyé en Préfecture le 03/06/21  
Reçu en Préfecture le 03/06/21  
Affiché le 03/06/21

FD = 056 - 215 601 345 - 2021 - 0603 - 1017 - AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 22/2021 du 3 juin 2021

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SARL M.S.V. DE JOSSELIN  
POUR L'ABATTAGE ET L'ELAGAGE D'ARBRES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la proposition de la SARL M.S.V. en date du 21 mai 2021,

Vu l'avis de la Commission d'Ouverture des plis en date du 26 mai 2021,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de services (marché à bons de commande) avec la SARL M.S.V. de Josselin pour l'abattage et l'élagage d'arbres. Le marché est d'une durée d'un an à compter de la date de notification et pourra être reconduit de manière expresse trois fois sans que la durée totale ne puisse excéder quatre années.

**Article 2** : les divers tarifs de prestations figurent au bordereau unitaire des prix (BPU) joint au marché à bons de commande.

Fait à Mohon le 3 juin 2021

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

